

CONCOURS EXTERNE DE BIBLIOTHÉCAIRE TERRITORIAL

SESSION 2023

ÉPREUVE DE NOTE

ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ :

Une note de synthèse, établie à partir d'un dossier portant, au choix du candidat exprimé au moment de l'inscription :

- soit sur les lettres et les sciences humaines ;
- soit sur les sciences exactes et naturelles et les techniques ;
- soit sur les sciences juridiques, politiques et économiques.

Durée : 4 heures
Coefficient : 2

LETTRES ET SCIENCES HUMAINES

À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET :

- ♦ Vous ne devez faire apparaître aucun signe distinctif dans votre copie, ni votre nom ou un nom fictif, ni initiales, ni votre numéro de convocation, ni le nom de votre collectivité employeur, de la commune où vous résidez ou du lieu de la salle d'examen où vous composez, ni nom de collectivité fictif non indiqué dans le sujet, ni signature ou paraphe.
- ♦ Sauf consignes particulières figurant dans le sujet, vous devez impérativement utiliser une seule et même couleur non effaçable pour écrire et/ou souligner. Seule l'encre noire ou l'encre bleue est autorisée. L'utilisation de plus d'une couleur, d'une couleur non autorisée, d'un surligneur pourra être considérée comme un signe distinctif.
- ♦ Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- ♦ Les feuilles de brouillon ne seront en aucun cas prises en compte.

Ce sujet comprend 33 pages.

Il appartient au candidat de vérifier que le document comprend le nombre de pages indiqué.

S'il est incomplet, en avertir le surveillant.

Vous êtes bibliothécaire territorial au sein des services de la commune de Cultureville.

Le Directeur de la médiathèque vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur le rôle des chercheurs dans la mise en place des politiques publiques.

Liste des documents :

- Document 1 :** « A Toulouse, les chercheurs « soufflent à l'oreille » des élus » *lemonde.fr* - 14 mars 2022 - 3 pages
- Document 2 :** « Politiques publiques et recherche en sciences humaines et sociales » - Colloque - *Calenda* - 27 septembre 2021 - 4 pages
- Document 3 :** « Les sciences comportementales testées et approuvées par les collectivités » - *Club Techni. Cités* - 27 juin 2022 - 3 pages
- Document 4 :** « Le savant et les politiques. A quoi servent les sciences sociales ? » (extraits) - Bernard Lahire - *ses.ens-lyon.fr* - 31 mars 2013 - 6 pages
- Document 5 :** « Politiques, médias et grand public, quelle place pour le chercheur » - *recherche.unistra.fr* - 14 décembre 2021 - 2 pages
- Document 6 :** « A Grenoble, les chercheurs nous permettent de corriger et d'enrichir nos politiques publiques » - *lemonde.fr* - 14 mars 2022 - 3 pages
- Document 7 :** « Quelle place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques ? Le cas de la politique de l'emploi » - *France Stratégie* - 10 avril 2018 - 4 pages
- Document 8 :** « Quinze jeunes chercheurs renouvellent l'approche de la Politique de la ville » - *irev.fr* - 21 février 2019 - 2 pages
- Document 9 :** « Le savant et le politique » - Corinne Rostaing - *Les 100 mots de la sociologie - Presses universitaires de France* - Juillet 2012 - Consulté le 22 juillet 2022 - 1 page
- Document 10 :** « Quand l'action publique s'inspire des sciences comportementales » Coralie Chevallier - *theconversation.com* - 17 mai 2022 - 3 pages

Documents reproduits avec l'autorisation du C.F.C.

Certains documents peuvent comporter des renvois à des notes ou à des documents non fournis car non indispensables à la compréhension du sujet.

A Toulouse, les chercheurs « soufflent à l'oreille » des élus

Deuxième métropole universitaire française, la Ville rose tente de maintenir sa tradition de collaboration entre élus et recherche, pour accompagner la complexification des enjeux de sa croissance.

Lemonde.fr - Par Philippe Gagnebet - Publié le 14 mars 2022



Les allées Jules-Guesde, dans le centre de Toulouse, avec une promenade cyclable et piétonne longée par le tramway, Toulouse, 14 février 2022. ULRICH LEBEUF / MYOP POUR « LE MONDE »

La Ville rose et les chercheurs, une histoire d'amour au pays de Jean Jaurès et de Jean Tirole, le Toulousain Prix Nobel d'économie en 2014 ? Fabrice Escaffre, géographe et maître de conférences à l'université Jean-Jaurès, a participé au comité de suivi du programme local de l'habitat (PLUI-H) mis en place par la métropole : *« Nous intervenons en tant qu'experts, au côté de bureaux d'études, d'organismes ou de techniciens, se souvient-il. Il serait cependant très prétentieux de dire que toutes nos préconisations sur la mixité sociale, les connexions ou la gouvernance ont été suivies. »*

Fin juin 2018, une stratégie foncière est adoptée à l'unanimité lors du conseil de métropole : 7 000 logements seront construits par an, dont 35 % de logements sociaux. Avec une maîtrise d'ouvrage directe des chantiers à hauteur de 50 %, une définition du cahier des charges, du budget et du calendrier des travaux. Karine Travail-Michelet, vice-présidente de Toulouse Métropole en charge de l'habitat, parle alors *« d'une harmonisation rendue possible après un travail titanesque réalisé avec le comité de suivi »*, au sein duquel siègent plusieurs universitaires.

« Il existe, à Toulouse, une vraie culture historique de l'échange entre universités, chercheurs et élus. Même si ces relations se heurtent à des conflits idéologiques, éthiques ou simplement relationnels », analyse Pierre-Emmanuel Reymund, responsable de la prospective et de l'innovation au sein de la métropole, qui dit pourtant *« souffler à l'oreille des élus depuis 2003 »*. Toulouse Métropole, ses 37

communes et 800 000 habitants, grossit de 8 000 nouveaux habitants par an. Elle affiche un contingent de 130 000 étudiants, soit le deuxième de France après la région parisienne, avec tous les chantiers que cela implique en matière de transport, de logement, de développement économique, de transition écologique. Toutes les analyses sont donc bonnes à prendre.

Onze propositions de chercheurs

En 2020, en plein confinement doublé de la campagne municipale, Jean-Luc Moudenc, le maire et président de la métropole (Les Républicains), sollicite Jean Tirole pour qu'il rédige un rapport sur l'après-Covid-19. Le Prix Nobel, déjà au travail pour Emmanuel Macron, passe la main à Marion Guillou, ancienne présidente nationale de l'Institut national de la recherche agronomique (INRA). « *J'ai accepté à la condition que la région Occitanie soit cocommanditaire, pour éviter toute politisation et en imposant des personnalités crédibles, qui font autorité* », précise M^{me} Guillou. En octobre 2020, les seize membres, dont l'ancienne astronaute Claudie Haigneré, le climatologue Hervé Le Treut ou l'ancienne ministre Geneviève Fioraso, remettent leurs onze propositions pour « Toulouse, territoire d'avenir ». Seront-ils entendus ? « *Il y a un suivi de ce rapport et nous allons nous en inspirer sur certains points* », assure Pierre-Emmanuel Reymund.

Pour l'instant, seule la proposition de développer le « *tourisme étudiant* » a été retenue. Celle de la création de grands pôles industriels a été abandonnée. « *Trop coûteuse et compliquée* », déplore M. Reymund. Des regrets, sur un autre plan, émis par Marc Ivaldi, directeur d'études à l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS) et professeur à Toulouse School of Economics (TSE), créée par Jean Tirole. Ce spécialiste des transports a été « *consulté plusieurs fois sur la troisième ligne de métro, avec un travail intéressant et transparent mais pas forcément écouté* ». Ses propositions sur la gouvernance ou l'installation d'un péage urbain ont, par exemple, été retoquées.

En revanche, Marie-Pierre Gleizes, professeure à l'Institut de recherche en informatique de Toulouse (IRIT), se félicite : elle mène depuis 2013 le projet neOCampus. Sur le site de l'université Paul-Sabatier, il rassemble onze laboratoires, sous la houlette, entre autres, de la métropole. L'enjeu ? « *Construire un campus connecté, innovant, intelligent et durable pour 38 000 étudiants sur 450 000 mètres carrés de bâtiments. Une ville dans la ville* », résume-t-elle.

Jean-Luc Moudenc rappelle pour sa part que « *des projets emblématiques comme le Muséum, en 2008, la troisième ligne de métro ou le plan 100 000 arbres sont issus de travaux de comités scientifiques de très haut niveau* ». Têtes chercheuses comprises.

Un conseil de développement présidé par une chercheuse

Dès 2013, alors que le statut des métropoles évolue, s'installe le Conseil de développement (Codev) de l'agglomération. Un lieu d'expertise citoyenne et de débat qui place à sa tête Marie-Christine Jaillet, sociologue, directrice de recherche au CNRS. « *Nous avons travaillé sur la politique de la ville dans son ensemble avec le*

souci constant de rendre plus intelligible les problématiques, d'alerter, de pousser les élus à faire un pas de côté », explique cette experte des évolutions métropolitaines, qui est aujourd'hui responsable scientifique de Popsu Métropoles, la plate-forme nationale d'observation des projets et des stratégies urbaines. Mobilités, gestion des densités urbaines, mixités sociales, approche de l'espace urbain, place du vélo, ville agile... Une préconisation concrète retenue par la collectivité toulousaine ? « La possibilité offerte aux petites entreprises d'accéder aux marchés publics », retient sans aucun doute M^{me} Jaillet.

Pour Pierre Cohen, ancien maire socialiste entre 2008 et 2014, « *si on arrive à réduire les antagonismes entre les uns et les autres, on peut produire une dynamique qui sert la collectivité* ». L'ancien édile avait entamé un « *travail avec les trois présidents d'université pour structurer les relations et faire naître des projets concrets* ». Fruit toujours vivant de cette volonté, Le Quai des savoirs, le long bâtiment des allées Jules-Guesde, anciennement propriété de la ville et de la faculté de médecine, rénové pour 35 millions d'euros.

Face au terminus du tramway, achevé à la même période, il accueille des espaces dédiés à la culture scientifique et abrite la Comue (communauté d'universités et d'établissements), instance de l'université fédérale de Toulouse, regroupant l'administration des trois grandes universités.

En 2014, c'est Jean-Luc Moudenc qui, en reprenant les rênes locales et celles de la métropole, s'entoure justement d'universitaires pour traiter les grands dossiers : le professeur de droit Jean-Michel Lattes aux transports, le neurologue François Chollet à la santé, le chirurgien Daniel Rougé aux affaires sociales.

Troisième ligne de métro, développement de l'Oncopole (cet immense institut du cancer) ou gestion de l'action sociale sont encore aujourd'hui sur les bureaux de ces vice-présidents. « *Nous serions bien idiots de ne pas nous appuyer sur le vivier universitaire* », souligne Jean-Luc Moudenc. Il avoue avoir « *beaucoup consulté les chercheurs, informellement, pour penser des projets techniques et de long terme* ». Et a maintenu le rôle du Codev, en le saisissant, en 2022, de nouveaux rapports sur « *le patrimoine, les relations urbain-rural, la place pour la jeunesse et celle de la femme* ».

Cet article a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec Popsu, la Plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines.

Philippe Gagnebet (Toulouse, correspondant)

Politiques publiques et recherche en sciences humaines et sociales

Entre dissonance et résonance

* * *

Publié le lundi 27 septembre 2021 par Céline Guilleux

RÉSUMÉ

Alors que la crise sanitaire a mis en exergue la nécessité d'un dialogue continu entre scientifiques et politiques, quels sont les rapports instaurés entre science et politique ? Ce colloque se veut le lieu de réflexions sur les liens entre les acteurs publics, privés et les universitaires de toutes les disciplines des sciences humaines et sociales. Cet événement propose d'éclairer les questions sur le rôle de l'université et son articulation avec la décision politique.

Fondée sur une mission de service public comprenant la production de connaissances et la diffusion des savoirs scientifiques, l'Université s'adresse aux acteurs publics, par différents canaux : la formation, le développement de la recherche fondamentale et appliquée par la publication de travaux et les partenariats scientifiques.

Par méconnaissance du monde universitaire et des travaux scientifiques des chercheurs, par ignorance des apports de la réflexion académique dans la mise en place et l'évaluation des politiques publiques, mais également par dédain affiché du monde universitaire à l'encontre des acteurs publics, ou encore par cloisonnement disciplinaire résultant notamment du langage employé et de la confidentialité de la plupart des revues scientifiques, la recherche universitaire comme l'action publique s'inscrivent dans un dialogue limité en raison de l'absence d'espaces privilégiés. La sollicitation des chercheurs semble marginale en amont comme en aval de l'action publique de sorte que l'université, repliée sur elle-même, souffrirait de l'éloignement de ses chercheurs et de ses objets de recherche face aux enjeux politiques et économiques. Parallèlement, alors même qu'elle est positionnée dans la fonction d'observatrice externe, l'université se montrerait "dénaturée", pour certains, par les missions assurées dans le cadre de l'action publique. Ce constat, récurrent, peut en réalité très rapidement être contredit par les situations nombreuses d'interventions des universitaires dans les institutions publiques, sur les questions qui relèvent du diagnostic de situation, de l'expertise, de l'enquête statistique, de la déontologie, sur les procédés multiples de vulgarisation scientifique...

Dès lors, les chercheurs sont appelés à titre consultatif par les acteurs publics pour recueillir leur avis, ou à titre d'évaluation pour rendre une étude objective des résultats de leur politique. Ils participent aussi, hors les murs de l'université, à une plus grande diffusion de la connaissance, que ce soit dans le cadre de conférences grand public ou de plateformes de dialogue multi-parties prenantes.

La question posée par l'articulation entre la recherche publique et l'action publique fait d'abord écho à l'antienne sur la neutralité axiologique du chercheur. Le rapport aux intérêts en jeu est a priori transcendé par la mission du chercheur. Pour celui-ci, participer à une action publique suppose de répondre à une commande qui est guidée par un ou plusieurs intérêts publics et parfois également privés mais poursuivant un même but. Le rôle du chercheur consistera à traduire des demandes différentes pour les formaliser en une commande publique cohérente répondant à l'intérêt général.

En sus de l'interrogation légitime relative à l'indépendance des chercheurs, il est possible de repenser les conditions de la science participative qui repose sur certaines pratiques associant les universitaires, les acteurs publics ainsi que l'ensemble des acteurs de la société civile. Mais, quelles sont les conséquences d'une telle implication sur le plan épistémologique, et plus généralement sur l'Université et les fondements scientifiques de la recherche ? Inversement, ces interactions ne contribuent-elles pas à une refondation du politique ?

Le paysage de la recherche scientifique compte également les acteurs privés qui dans le cadre de partenariats publics-privés, entrent en discussion avec les décideurs publics comme avec l'Université. Or, la multiplication des acteurs n'altère-t-elle pas le dialogue entre les chercheurs et les décideurs ? Les acteurs publics dans le cadre de politiques publiques telles que la santé, l'éducation, la culture, l'économie, la famille, l'environnement, l'insertion sociale et professionnelle, les questions relatives aux migrations, interpellent-ils de manière égale la recherche en sciences humaines et sociales (sa méthodologie et la place du chercheur) ?

Prenant l'exemple du rôle de l'Université avec les acteurs publics nationaux et locaux, ces questions ne se limitent pas à l'examen des liens entre les acteurs publics et la recherche en sciences humaines et sociales mais supposent de s'intéresser aux logiques de fonctionnement qui animent ces institutions. Quelle peut être la fonction assignée à la recherche universitaire dans le cadre de politiques publiques lorsque l'asynchronisme des temporalités semble s'opposer à l'objectif d'efficacité économique sous l'égide du New Public Management ? Quelles sont les voies de transformation de l'Université Alma Mater, à espérer ou à redouter ?

(...)

Programme

Lundi 15 novembre 2021

Politique(s) et Sciences : la solitude du chercheur ?

Allocutions d'ouverture Présentation du colloque. **Didier Breton**, Directeur de la MISHA, UAR 3227

- 14h-15h Conférence d'ouverture : *L'éthique de la recherche : entre indépendance et engagement.* **Danièle Lochak**, Professeur émérite en droit public, Université Paris-Nanterre

15h15 – 17h45 La liberté du chercheur à l'épreuve du "politique"

Séance présidée par **Vincente Fortier**, Directrice de recherche CNRS

L'indépendance du chercheur dans sa recherche peut être interrogée, à la lumière des choix réalisés par les décideurs publics. L'indépendance semblerait-elle fallacieusement se confondre avec la neutralité ? La confusion atteint son paroxysme lorsque le chercheur est convoqué dans l'enceinte politique, se voyant confier le rôle de tiers. En outre, la question de la neutralité axiologique et de l'objectivité scientifique a été mise en débats dans un contexte politique qui appelle un éclairage. (...)

Mardi 16 novembre 2021

Recherche et décision politique : les duettistes possibles ?

- 9h-10h Conférence d'ouverture. **Nathalie Bajos**, Directrice de recherche en sociologie et démographie, INSERM

10h15-12h30 Implication de la recherche universitaire dans les politiques publiques

Séance présidée par **Renaud Meltz**, Professeur en histoire contemporaine, Université de Haute Alsace

Pour le chercheur, la participation à une action publique suppose de répondre à une commande obéissant à un cahier des charges qui ne fait pas, le plus souvent, l'objet d'une coopération entre l'université et les décideurs publics. L'expertise scientifique sollicitée s'inscrit soit en amont dans le développement d'une politique publique formatant l'objet de recherche, soit en aval dans l'évaluation d'une politique publique. Un constat est rapidement dressé. Ne se heurte-on pas à une autolimitation de la recherche prédéfinie par le politique ? Si la recherche doit être à l'écoute de la cité, les chercheurs semblent devoir être écoutés, certaines questions ne pouvant être envisagées et encore moins dictées d'en haut, par les politiques.

- En termes d'impact sociétal: ne pas confondre la valorisation de la science et celle de la recherche. **Jean-Alain Heraud**, Professeur en sciences économiques, Université de Strasbourg
 - Les politiques d'expérimentation sociale : quand les chercheurs évaluent. **Isabelle Houot**, Maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Lorraine
 - Les rapports des responsables scientifiques des études aux parties prenantes qui les financent. **Daniel Urrutiaguer**, Professeur en économie et esthétique du théâtre, Université Nouvelle Sorbonne Paris 3
- (...)

14h-16h Parole de chercheurs

- Table ronde animée par **Sandrine Wolff**, Maître de conférences HDR en sciences économiques, Université de Strasbourg

Les retours d'expérience des chercheurs nous éclairent sur l'impact des politiques publiques. D'abord un impact sur la façon de mener leurs recherches mais également un impact sur les moyens dévolus à la recherche publique. La recherche sur les contrats qui se développe de plus en plus se décline différemment selon les domaines. In fine, quel est le devenir des contrats obtenus ? Quel dessein se voit assigner la politique de la recherche ? (...)

16h15-18h Partition à 2 voix. Ateliers

Plusieurs expériences de travail avec les acteurs publics seront présentées. En binôme avec des élus, des agents de collectivités territoriales ou de l'État, les chercheurs feront état de leurs collaborations avec les acteurs publics, et des difficultés rencontrées (liées à des enjeux de temporalité, de liberté scientifique, de valorisation...). (...)

Atelier 2 Politique locale du sport et Science action

animé par **Stéphane Guillon**, maître de conférences en sciences de l'éducation, Université de Strasbourg

- La politique locale en matière de sport. **Michel Koebel**, Professeur en sociologie, Université de Strasbourg, **Ludovic Huck**, Directeur adjoint des sports, Ville et Eurométropole de Strasbourg.
- La politique strasbourgeoise du sport-santé : un exemple de partenariat entre élus et chercheurs. **William Gasparini**, Professeur en sociologie, Université de Strasbourg, **Alexandre Feltz**, Adjoint à la maire de Strasbourg en charge de la santé publique et environnementale (...)

Mercredi 17 novembre 2021

Polyphonie sur « Science, Société et Politique »

8h45-11h Science et Société

Séance présidée par **Karim Fertikh**, Maître de conférences en science politique, Université de Strasbourg.

Les sciences humaines et sociales à travers la production de connaissances éclairent le débat démocratique par la conceptualisation d'un objet de recherche, la traduction scientifique des phénomènes historiques, géographiques, économiques ou sociaux, la construction d'un raisonnement appliqué à l'étude de l'évolution d'une population, d'un pays ou d'un système... Ce débat semble entrer en tension avec la politique représentée par la haute fonction publique et les choix politiques opérés de manière non concertée alors que ce même débat s'apaise avec la politique s'inscrivant dans une démarche dite participative. La science citoyenne ou participative est-elle le nom d'une nouvelle forme de recherche en SHS ? Les SHS et les chercheurs en SHS par la recherche développée permettent-ils d'accompagner les citoyens, les usagers, les habitants dans la constitution d'une démocratie participative et de favoriser le rapprochement avec les élus ? (...)

Les sciences comportementales testées et approuvées par les collectivités

PUBLIÉ LE 27/06/2022 Par CATHERINE STERN • Club Techni.Cités

Techni.Cités

Loin de se limiter aux célèbres « nudges », les sciences comportementales irriguent de plus en plus les politiques publiques des collectivités. Après la phase de découverte, l'urgence de la transition écologique amène celle de la formation et de l'intégration transversale.

« Quand vous faites des politiques publiques, il y a de fortes chances que vous touchiez à des questions de comportements. Et pour faire évoluer les comportements, c'est bien de s'intéresser aux disciplines qui travaillent sur la manière dont les gens prennent des décisions », explique Stéphan Giraud, directeur du programme Sciences comportementales à la Direction interministérielle de la transformation publique (DITP). « Le service public ne peut pas tout et le citoyen doit faire un bout du chemin », souligne Hélène Clot, directrice Stratégie, innovation et relations citoyennes à Grenoble Alpes métropole (Isère). « Il y a plusieurs manières de mobiliser : le registre de la réglementation, de la conviction, les incitations financières... mais cela ne fonctionne pas toujours, ou seulement pour une partie de la population. C'est en cherchant à mieux accompagner les changements de comportement qu'on a découvert les sciences comportementales il y a une dizaine d'années. »

Comprendre les freins au changement

Les sciences comportementales apportent des outils pour comprendre les freins au changement et inventer des solutions efficaces. Exemple : des expérimentations ont permis d'obtenir des résultats significatifs sur le renouvellement des chauffages au bois à l'origine d'un tiers des émissions de particules fines dans certaines grandes villes comme Paris ou Grenoble. Là où la prime financière air-bois de Grenoble restait peu utilisée, un accompagnement rapproché, un discours adapté (en testant différents arguments), du feedback (en mesurant la qualité de l'air intérieur) ont été efficaces. « On a montré que la santé personnelle était plus impactante sur la prise de décision que la qualité de l'air en Île-de-France », raconte Stéphan Giraud, qui souligne que « les caractéristiques de ce type de travaux sont de faire les choses le plus ajustées possible, aussi bien en termes de compréhension que d'intervention ».

Depuis 2010, le cabinet E3D Environnement a accompagné plusieurs collectivités de la communauté du Pays d'Aix (Bouches-du-Rhône) avec son dispositif GD6D. Le principe : un recrutement en porte-à-porte puis un accompagnement rapproché au téléphone toutes les six semaines sur plusieurs mois. 2 000 foyers de Rennes (Ille-et-Vilaine) en ont bénéficié autour de la mobilité, 1 000 à Lyon (Rhône) autour de la sobriété énergétique et en ce moment 1 000 foyers du Sicoval (Haute-Garonne) autour des déchets. Une expérimentation pilotée par la direction des déchets de cette communauté d'agglomération de la périphérie de Toulouse, avec l'objectif de mobiliser 60 % des foyers. « On faisait une communication rationnelle, avec un peu de culpabilisation, des interventions auprès des scolaires, mais on n'arrivait pas à faire passer à l'acte. GD6D propose des actions sympathiques et de la progressivité. Nous avons beaucoup de retours de personnes nous disant : depuis vos conseils, j'ai changé mes habitudes », reconnaît Jérémy Gadek, pilote « zéro déchet-zéro gaspillage » au Sicoval.

E3D environnement est de plus en plus sollicité pour un passage à l'échelle. « Notre projet est de changer les comportements de 70 à 80 % de la population dans une collectivité », explique Gilles Marchal, son dirigeant fondateur. « Notre savoir-faire est d'articuler différentes méthodes issues des sciences comportementales : la responsabilité, le feedback, dire ce que font ses voisins, demander à la personne de se projeter, proposer des actions que la personne est capable de faire, la féliciter quand elle réussit et, quand elle ne réussit pas, lui donner plus de temps ou lui proposer autre chose... Tout en s'appuyant sur le numérique avec des analyses statistiques rapides pour proposer des actions en fonction des réponses. » Cependant, Xavier Normand, maire de Castanet-Tolosan et élu du Sicoval en charge des

déchets et de l'économie circulaire, s'interroge sur sa pérennité. « S'il faut en permanence maintenir une population sous perfusion d'un dispositif d'accompagnement, ce n'est pas viable », remarque-t-il.

Former largement

L'heure semble donc venue d'une diffusion plus large des sciences comportementales, avec une montée en compétences des agents et des actions publiques intégrant ces connaissances de façon native. Le Sicoval monte avec l'Ademe une formation sur les sciences comportementales pour des agents de l'équipe déchets, mobilités, commande publique, RH et politique éducative. « L'accompagnement au changement n'est pas une nouvelle lubie mais concerne tous les métiers, toutes les cibles », assure Jérémy Gadek. Nicolas Fieulaine, chercheur en psychologie sociale et sciences comportementales à l'université de Lyon, enseignant à l'Institut national du service public (INSP, ex-ENA), travaille avec le ministère de la Transition écologique à une boîte à outils (disponible cet été) et annonce pour l'automne un livre blanc. Il cite souvent en exemple le département de l'Isère, très en avance sur ces sujets, qui a lancé plusieurs expérimentations il y a trois ans et dont une agente a suivi le Master de psychologie sociale appliquée qu'il a créé à Lyon 2.

Intégration transversale

À Grenoble Alpes métropole, cette culture du changement et des sciences comportementales irrigue les politiques publiques depuis longtemps. Un collectif d'acteurs se réunit depuis cinq ans pour se former, échanger en interne au sein du Lab Usagers. Depuis 2019, l'intégration des sciences comportementales est transversale. À partir d'une cartographie des dispositifs travaillant sur le geste usager et de leur audit au regard des sciences comportementales par l'équipe de Nicolas Fieulaine, les agents se sont formés en mode recherche-action au sein de quatre ateliers sur quatre mois. « On en a tiré les enseignements et mis en place un dispositif commun de coordination sur la question des sciences comportementales avec l'intention de pousser le spill over, c'est-à-dire la capacité à rentrer par une porte (mobilité, déchet, énergie...) pour parler des autres sujets », détaille Hélène Clot. « C'est une manière de construire le service public très concrète, de regarder les points de blocage et de trouver des solutions centrées sur les besoins de l'utilisateur. »

Avec des chercheurs de l'école de management de Grenoble, la collectivité a mis en place en avril 2022 le baromètre des transitions, un panel de 1 000 personnes qui seront interrogées deux à trois fois par an pour offrir à tous les services une meilleure connaissance des besoins et de la situation des habitants sur cette question comportementale. « Et pour développer encore cette culture, nous avons proposé deux marchés avec un droit de tirage pour les collègues ayant un projet et besoin de se faire aider », ajoute-t-elle. Alors que Grenoble est cette année capitale verte européenne, ses agents ont conscience d'apprendre en marchant. « Il y a une dimension artisanale, un questionnement systématique, sans industrialisation du process », conclut-elle.

Dépasser le nudge

Le nudge n'est qu'un aspect des sciences comportementales. Théorisé en 2008 par les économistes nord-américains Cass Sunstein et Richard Thaler, prix Nobel d'économie en 2017, le nudge signifie coup de coude en anglais. « Ce sont des petits dispositifs utilisés pour orienter les comportements des individus en jouant sur les biais cognitifs », explique Sophie Dubuisson-Quellier, directrice de recherche au CNRS. Une manipulation douce qu'elle qualifie de « vision paternaliste de l'action publique ». Exemples : le dessin de mouche au fond de l'urinoir pour limiter les éclaboussures, les cercles concentriques peints en couleur vive autour des poubelles pour développer leur utilisation... La sociologue critique « ces interventions ponctuelles [qui] ne peuvent pas modifier durablement les comportements alors qu'on nous fait croire qu'on va faire la transition écologique avec ces moyens-là. »

[...]

Pourquoi les collectivités s'intéressent de plus en plus aux sciences comportementales ? Que peuvent-elles en attendre ? Explications avec Nicolas Fieulaine, chercheur en psychologie sociale et sciences comportementales à l'université de Lyon, et enseignant à l'INSP.

Depuis quand les collectivités s'intéressent-elles aux sciences comportementales ?

Depuis cinq ans. Et ça monte de plus en plus, de « c'est quoi ce truc ? », à « on a commencé et on voudrait continuer », jusqu'à « on veut les intégrer de façon transversale à nos politiques publiques ». Les collectivités sont très demandeuses de formations.

Qu'est-ce qui a évolué depuis les débuts ?

On observe un passage progressif de quelque chose de simpliste, solutionniste, avec des expérimentations de type nudge, limitées à un domaine, avec l'idée qu'on va résoudre facilement des problèmes complexes, à une intégration plus profonde des sciences comportementales. Désormais, les collectivités forment leurs agents ou cadres, font des mises en pratique en ateliers, lancent des expérimentations pilotes, se dotent de compétences ou de services en interne pour accompagner ces projets sur la durée. Pour ne pas se retrouver pieds et poings liés à des cabinets proposant des nudges à la chaîne.

Que peuvent attendre les collectivités de cette nouvelle étape ?

Elles peuvent améliorer l'utilisation de leurs services – jusqu'à + 20-25 % selon les démarches – , et changer des comportements. Avec une approche transversale, elles peuvent se doter de manières de comprendre les freins à la transition à l'échelle territoriale et où en sont les gens dans le changement de leurs représentations. Cela offre des leviers d'actions plus pertinents sur le territoire pour organiser les actions d'accompagnement.

Le savant et les politiques. A quoi servent les sciences sociales ?

Publié le 31/01/2013

Auteur(s) - Autrice(s) : Bernard Lahire

Ses.ens-lyon.fr

Ce texte a été rédigé pour la journée de remise du Prix lycéen 2012 du livre d'économie et de science sociales à l'ENS de Lyon le 21 novembre 2012. Bernard Lahire, professeur de sociologie à l'ENS de Lyon, tente d'apporter des pistes de réponse aux deux questions suivantes : À quoi servent les sciences sociales ? Les chercheurs en sciences sociales doivent-ils s'engager dans l'espace public et sous quelle forme ?

Dans un temps où les chercheurs sont de plus en plus souvent sommés de « prouver » leur « utilité » publique en étant invités à s'adresser au « grand public », à vulgariser leurs travaux, voire à les médiatiser, je voudrais commencer mon propos en citant un mot d'Ernest Renan. Ce dernier écrivait en 1864 :

« Si un jour, les contribuables, pour admettre l'utilité du cours de mathématiques transcendantes au Collège de France, devaient comprendre à quoi servent les spéculations qu'on y enseigne, cette chaire courrait de grands risques. » (E. Renan, *L'Instruction supérieure en France*) (...)

1) À quoi servent les sciences sociales ?

2) Quid de l'engagement public des chercheurs en sciences sociales ?

« Une science empirique, écrivait Max Weber, ne saurait enseigner à qui que ce soit ce qu'il doit faire, mais seulement ce qu'il peut et - le cas échéant - ce qu'il veut faire. » (M. Weber, *Essais sur la théorie de la science*, Paris, Presses Pocket, Agora, 1992, p.125).

À quoi servent les sciences sociales ?

Les tableaux des réalités sociales que nous brossent les sciences sociales ont comme ambition première de produire une connaissance la plus rationnelle et la plus juste possible de l'état du monde social. Ils peuvent évidemment rendre plus conscients des complexités et des subtilités de l'ordre social des choses ceux qui entendent mettre en œuvre des politiques de démocratisation sociale, scolaire ou culturelle ou des politiques de réduction des inégalités sociales et économiques. Mais il serait vain de vouloir *déduire* de ces connaissances scientifiques une ligne ou un programme politique bien spécifique. On peut dire, de manière imagée, que la découverte scientifique de notre système solaire a rendu possible de multiples progrès technologiques mais n'a jamais dicté la conduite qu'il fallait adopter à l'égard cette réalité.

Concernant l'école par exemple, les travaux mondialement connus de Pierre Bourdieu et Jean-Claude Passeron sur les inégalités sociales en matière d'accès au savoir ou à la culture (*Les Héritiers* et *La Reproduction*) ont donné lieu à des interprétations et à des « traductions » politiques très différentes. Elles ont en effet parfois inspiré des lignes réformistes très ciblées, portées par l'idée selon laquelle il fallait créer un enseignement du « contre-handicap ». Pour contrarier la reproduction des inégalités sociales à travers l'École, on a pensé qu'il fallait compenser les handicaps sociaux de départ par des *pédagogies du contre-handicap*. Il fallait

installer, à tous les niveaux de la scolarité, une *pédagogie rationnelle* adaptée au rattrapage culturel et linguistique des enfants issus des milieux économiquement et culturellement les plus déshérités.

La création en France, dans les années 1980, des Zones d'éducation prioritaire, fondée sur l'idée qu'il fallait *donner plus* (de temps, de moyens matériels et humains, etc.) à *ceux qui ont le moins* (ceux qui étaient socialement *les moins dotés*), allait dans ce sens.

D'autres ont déduit des mêmes travaux qu'il fallait, pour éviter la relégation massive d'élèves issus des milieux populaires, *diversifier les formes d'excellence* et ne pas rester enfermé dans un modèle étroit de sélection par les matières les plus nobles du moment (latin, mathématiques, etc.). Plutôt que de s'acharner à vouloir évaluer tous les élèves à l'aune d'un seul étalon de mesure (priviliégiant généralement les capacités d'abstraction, de formalisation, etc.), certains réformateurs pensaient qu'il fallait notamment valoriser les cultures techniques, technologiques, l'apprentissage professionnel, pratique ou artisanal en insistant sur la pluralité des formes d'intelligence et d'excellence.

D'autres enfin, s'appuyant toujours sur la même analyse des rapports des différentes classes sociales au système scolaire, pouvaient en déduire, dans les années 1970, que c'est la structure inégalitaire du monde social qu'il fallait *révolutionner* et que tout progrès en matière d'accès au savoir et à la culture dépendait de la capacité à « changer les rapports sociaux ». Seule une « société sans classes » pouvait déboucher sur une réduction réelle des inégalités culturelles.

À travers cet exemple historique, on voit bien que se pose la question des rapports entre « le savant et le politique » (pour reprendre le titre d'un ouvrage célèbre du sociologue allemand Max Weber) ou entre les savants et les politiques. Plus généralement, ce qui est mis en question ici, c'est l'utilité sociale ou politique des sciences sociales.

À quoi et à qui servent les sciences sociales ? Les sciences sociales doivent-elle nécessairement « servir » à quelque chose ou à quelqu'un ? Et si les sciences sociales doivent avoir une quelconque utilité, quelle doit en être la nature :

- **politique (chercheur-expert, chercheur-conseiller du prince, chercheur donnant des armes de luttes aux dominés de toute nature),**
- **thérapeutique (les sciences sociales comme socio-analyse et moyen de diminuer les souffrances individuelles par la compréhension du monde social et de ses déterminismes),**
- **cognitive-scientifique (les sciences sociales en tant que savoirs n'ayant d'autres objectifs que celui d'être le plus vrai possible) ? (...)**

Étant donné qu'elles portent le plus souvent leur attention sur leur propre société et sur des faits qui sont contemporains ou qui ont des répercussions dans le monde contemporain, étant donné qu'elles remplissent souvent des fonctions critiques, et que leurs résultats sont très souvent lisibles par les «objets» même de leurs recherches, les sciences sociales sont des sciences souvent forcées de passer autant de temps à expliquer et à justifier leur démarche et leur existence qu'à livrer les résultats de leurs analyses.

La situation singulière des sciences sociales est donc tout particulièrement inconfortable. Car non seulement il est épuisant d'avoir sans arrêt à répondre à la question « à quoi ça sert? », mais le plus gênant réside sans doute dans le fait que la réponse «ça ne sert à rien» est souvent déjà dans l'esprit de celui qui pose une telle question. C'est pour cela que tout chercheur qui prétend faire œuvre scientifique et, par conséquent, défendre son indépendance

d'esprit contre toute imposition extérieure à la logique de son métier, est amené un jour ou l'autre à défendre sa liberté à l'égard de toute espèce de demande sociale (politique, religieuse, économique, bureaucratique...).

Ces mises à distance des demandes d'utilité prennent des formes différentes selon les auteurs et les contextes. Par exemple, Émile Durkheim, fondateur français de la sociologie, pouvait insister sur l'indifférentisme de principe que doit adopter la sociologie vis-à-vis des conséquences pratiques de ses découvertes lorsqu'il établissait une différence nette entre sociologie de l'éducation (qui dit «ce qui est») et théories pédagogiques (qui déterminent «ce qui doit être») :

*« La science, écrivait-il, commence dès que le savoir, quel qu'il soit, est recherché pour lui-même. Sans doute, le savant sait bien que ses découvertes seront vraisemblablement susceptibles d'être utilisées. Il peut même se faire qu'il dirige de préférence ses recherches sur tel ou tel point parce qu'il pressent qu'elles seront ainsi plus profitables, qu'elles permettront de satisfaire à des besoins urgents. Mais en tant qu'il se livre à l'investigation scientifique, il se désintéresse des conséquences pratiques. Il dit ce qui est ; il constate ce que sont les choses, et il s'en tient là. Il ne se préoccupe pas de savoir si les vérités qu'il découvre seront agréables ou déconcertantes, s'il est bon que les rapports qu'il établit restent ce qu'ils sont, ou s'il vaudrait mieux qu'ils fussent autrement. Son rôle est d'exprimer le réel, non de le juger. » (É. Durkheim, *Éducation et sociologie* (1938), PUF, Quadrige, Paris, 1989, p.71).*

Le chercheur peut aussi résister à l'appel de l'utilité (rentabilité) économique des savoirs. Comme l'écrivait Raymond Aron dans sa préface à la traduction de l'ouvrage de Thorstein Veblen, *The Theory of the Leisure Class*,

« la curiosité sans autre souci que la connaissance, sans autre discipline que celle qu'elle s'impose à elle-même, sans considération de l'utilité qui, dans la civilisation pragmatique et pécuniaire, demeure celle de quelques-uns et non de tous, cette curiosité livrée à elle-même offre une garantie contre le despotisme de l'argent, une chance de progrès et de critique » (R. Aron, 1978, p. XXIII).

Il peut enfin voir ce que l'« utilité » peut cacher de servilité à l'égard des dominants (politiquement, culturellement, religieusement, économiquement...) et considérer que la production de vérités sur le monde social va souvent à l'encontre des fonctions sociales de légitimation, de justification des pouvoirs (et des politiques) qu'on peut vouloir faire jouer aux sciences sociales :

*« Aujourd'hui, déclarait en 1980 le sociologue Pierre Bourdieu, parmi les gens dont dépend l'existence de la sociologie, il y en a de plus en plus pour demander à quoi sert la sociologie. En fait, la sociologie a d'autant plus de chances de décevoir ou de contrarier les pouvoirs qu'elle remplit mieux sa fonction proprement scientifique. Cette fonction n'est pas de servir à quelque chose, c'est-à-dire à quelqu'un. Demander à la sociologie de servir à quelque chose, c'est toujours une manière de lui demander de servir le pouvoir. Alors que sa fonction scientifique est de comprendre le monde social, à commencer par les pouvoirs. Opération qui n'est pas neutre socialement et qui remplit sans aucun doute une fonction sociale. Entre autres raisons parce qu'il n'est pas de pouvoir qui ne doive une part - et non la moindre - de son efficacité à la méconnaissance des mécanismes qui le fondent. » (P. Bourdieu (1980), *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, p.23-24).*

Contre les injonctions multiformes de production d'un «savoir utile», les savants ont toujours eu à lutter pour la «curiosité gratuite» ou la «recherche de la vérité» en elle-même et pour elle-même.

En même temps, on ne peut s'empêcher de penser que derrière nombre de réactions fortes face aux injonctions à être « utiles » et « à servir », se cache une défense tacite d'une autre forme d'utilité ; une forme d'utilité supérieure ; supérieure car infiniment plus désintéressée que l'« utilité » que l'on invoque lorsqu'on demande aux chercheurs en sciences sociales de rendre toute une série de services particuliers (d'informations, d'expertises, de conseils ou, pire, de légitimations de telle ou telle action ou de telle ou telle politique).

Le même Durkheim qui défend la recherche désintéressée du savoir « pour lui-même » n'en déclare pas moins ailleurs dans l'introduction de *La Division du travail social* (1895), que « la sociologie ne vaut pas une heure de peine si elle ne devait avoir qu'un intérêt spéculatif ». Et il précise dans ses *Leçons de sociologie* :

« Un peuple est d'autant plus démocratique que la délibération, que la réflexion, que l'esprit critique jouent un rôle plus considérable dans la marche des affaires publiques. Il l'est d'autant moins que l'inconscience, les habitudes inavouées, les sentiments obscurs, les préjugés en un mot soustraits à l'examen, y sont au contraire prépondérants. » (É. Durkheim, *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit*, 1890-1900).

Et il va de soi que, pour lui, les sciences sociales participent pleinement à ce travail de délibération, de réflexion et à cet esprit critique. Il écrit encore que :

« Le savant a le devoir de développer son esprit critique, de ne soumettre son entendement à aucune autre autorité que celle de la raison. » (É. Durkheim, *Leçons de sociologie. Physique des mœurs et du droit*, 1890-1900)

Filles de la démocratie, les sciences sociales - qui sont assez logiquement mal aimées des régimes conservateurs et éradiquées par les régimes dictatoriaux -, servent (à) la démocratie et sont soucieuses, le plus souvent, de ne pas servir à autre chose qu'à cela. Car la démocratie a partie liée, dans l'histoire, avec les « Lumières », et notamment avec la production de « vérités sur le monde social » : la vérité des faits, objectivables, mesurables, qui est, malheureusement, la vérité des inégalités, des dominations, des oppressions, des exploitations, des humiliations... (...)

Les sciences sociales (sociologie, anthropologie, histoire) se sont historiquement construites contre les naturalisations des produits de l'histoire, contre toutes les formes d'ethnocentrisme fondées sur l'ignorance du point de vue (particulier) que l'on porte sur le monde, contre les mensonges involontaires ou délibérés sur le monde social. Pour cette raison, elles sont d'une importance primordiale dans le cadre de la Cité démocratique moderne. (...)

Lorsqu'elles sont fondées sur l'enquête empirique (quelle qu'en soient les modalités : travail à partir d'observations, d'entretiens, de données statistiques ou d'archives), les sciences sociales peuvent ainsi utilement, dans une démocratie, constituer un contrepoids critique face à l'ensemble des discours de sens commun tenus sur le monde social, des plus ordinaires aux plus publics et puissants.

Les engagements des chercheurs en sciences sociales : de quelle nature est l'utilité ?

Pour les défenseurs d'une science sociale autonome, on pourrait dire que, dans le temps et la pratique de son métier, l'engagement et l'indignation sont, d'abord et avant tout, scientifiques avant d'être de nature essentiellement sociale et politique. (...)

Le chercheur n'est au service de personne, il est uniquement au service de la vérité chèrement conquise. Dire cela ne signifie pas que les savants doivent être dépourvus de réflexions et

d'engagements politiques, éthiques ou sociaux. Cela ne signifie pas non plus que les recherches en sciences sociales devraient être soigneusement déconnectées des questions sociales, morales et politiques de leur époque. On sait bien qu'en fonction de leurs trajectoires, de leurs expériences et de leurs rapports aux valeurs, les chercheurs importent dans leur métier des questionnements, des angles de vue, des préoccupations, et parfois même des colères et des agacements qui leur sont propres.

Les chercheurs plus directement militants peuvent aisément caricaturer la position de ceux qui, essayant de faire le plus correctement possible leur métier, commencent par viser la science avant de regarder ailleurs.

Par exemple, c'est avec le même degré de conviction que Pierre Bourdieu pouvait dans un premier temps (à partir d'une conception «art pour l'art» de la sociologie) faire l'éloge du sociologue qui avait fait le choix de «déchirer les adhésions et les adhésions par lesquelles on tient d'ordinaire à des groupes», d'«abjurer les croyances qui sont constitutives de l'appartenance» et de «renier tout lien d'affiliation ou de filiation» [P. Bourdieu (1982), *Leçon sur la leçon*, Minuit, Paris, p.8-9] ou faire la critique des intellectuels «qui s'autorisent de la compétence [...] qui leur est socialement reconnue pour parler avec autorité bien au-delà des limites de leur compétence technique» [P. Bourdieu (1980), *Questions de sociologie*, Minuit, Paris, p.72] puis, dans un second temps, fustiger les savants qui ont choisi les «facilités vertueuses de l'enfermement dans leur tour d'ivoire» [P. Bourdieu (2001), *Contre-feux 2*, Raisons d'agir Éditions, Paris, p.9]. (...)

Mais en définitive, rien n'est facile pour personne - ni pour les chercheurs soucieux de leur autonomie, ni pour les chercheurs voulant entrer réellement en dialogue avec des acteurs politiques ou des militants, ou intervenir avec quelque efficacité dans l'espace public tout en gardant une crédibilité scientifique - et les débats ne devraient pas se réduire à des échanges d'insultes académiques éculées (e. g. l'argument de «la tour d'ivoire»). (...)

De même, on ne peut laisser croire que la conjugaison des temps de la science et de l'engagement est une opération qui s'effectue dans l'harmonie la plus parfaite. Il y a clairement - et tous ceux qui l'ont vécu ou le vivent encore peuvent en témoigner - un conflit d'investissement.

Être au sommet de son art (scientifique) suppose de pouvoir lui consacrer un temps important qui n'en laisse plus guère pour le hors-science. C'est d'ailleurs bien ce que rappelait Pierre Bourdieu lorsqu'il affirmait que l'«on n'est sociologue qu'à temps plein» [P. Bourdieu (2000), *Propos sur le champ politique*, PUL, Lyon, p.43]. Comment, à ce temps déjà plein, peut se rajouter un autre temps, celui de la collaboration avec des militants afin de mettre en place de nouvelles formes d'action et de lutte ? (...)

La vérité est que le temps de l'engagement sérieux est aussi un temps bien rempli et qu'il est difficile de tout cumuler dans une seule vie. Le raisonnement est d'ailleurs tout aussi vrai en partant des militants. Ces derniers ne disposent pas toujours eux-mêmes d'un temps d'«étude» suffisant pour s'approprier avec profit les produits des travaux savants et l'on a vu nombre de ceux qui se frottaient au monde de la recherche quitter progressivement le militantisme pour goûter aux joies de la réflexion philosophique ou scientifique. Et ce n'est que très abstraitement que l'on évoque ici, faute de temps, les conflits d'investissement entre temps de la science et temps de l'engagement. Car il faudrait, pour être complet, rappeler que les mêmes chercheurs «doivent» aussi du temps dans d'autres espaces sociaux.

De ce point de vue, ce n'est sans doute pas seulement par manque de courage, par mépris des actions politiques ou du fait de conceptions intellectualistes des tâches et de l'action politiques que nombre d'intellectuels réduisent leur intervention publique à la signature de

pétitions déjà rédigées par d'autres : c'est d'abord et avant tout par manque de temps, car la signature est l'acte qui, engageant l'autorité scientifique du chercheur et son capital de reconnaissance social, lui coûte le moins de temps et s'accorde le mieux avec le temps plein de son activité scientifique, pédagogique et institutionnelle. (...)

La question qui se pose finalement est celle des fondements de l'engagement ou de l'utilité du chercheur.

Au nom de quoi celui-ci peut-il intervenir hors de son champ d'activité (la production de vérités - partielles mais passées par toutes les étapes du contrôle scientifique - sur le monde social) pour modifier le cours du monde ? On pourrait tout d'abord souligner l'arrogance des intellectuels-savants qui pensent parfois être - par leur statut de savant - plus légitimes que d'autres pour intervenir sur des questions sociales et politiques. (...) Si les spécialistes du monde social peuvent, parfois mais pas toujours, posséder des compétences spécifiques pour parler des logiques qui conduisent à telle ou telle situation jugée scandaleuse, ils n'ont pas, en tant que tels, plus de légitimité pour s'indigner et lutter que n'importe quel autre citoyen.

Lorsque Max Weber exprime clairement sa préférence pour une République parlementaire en 1918, il ne le fait ni au nom d'une autorité scientifique, ni en évoquant ses compétences scientifiques ou les résultats de ses travaux d'économiste ou de sociologue.

De la réponse apportée à la question du fondement de l'engagement des chercheurs en sciences sociales, dépendront la forme et les limites de celui-ci. Trois grands types de justifications sont généralement proposés :

1) Le chercheur s'autorise à intervenir dans la vie publique sur le modèle de l'intellectuel spécifique [M. Foucault (1976), "La fonction politique de l'intellectuel", *Politique-Hebdo*, 29 novembre-5 décembre, p.31-33], c'est-à-dire à partir des *compétences spécifiques* qu'il a acquises sur telle ou telle partie du monde social. Cela le conduit en bonne logique à s'abstenir de toute intervention dès lors qu'il ne possède aucune compétence particulière sur le sujet en question ;

2) Le chercheur intervient sur la base d'un *capital de reconnaissance*, d'une sorte de « vedettariat » acquis dans son champ scientifique tout d'abord, puis dans les médias. En pareil cas, il ne fait que mettre son poids symbolique dans la balance, indépendamment de ses compétences, comme peuvent le faire des vedettes de cinéma, des chanteurs ou des sportifs qui souhaitent défendre une cause, soutenir une action, une personnalité politique... ;

3) Le chercheur peut s'engager, enfin, au nom de *valeurs universelles* (« désintéressement », « probité », « vérité »... [P. Bourdieu (2001), *Contre-feux 2*, Raisons d'agir Éditions, Paris, p.33-34]) dont les producteurs culturels en général, les scientifiques en particulier, sont censés être les porteurs privilégiés.

Or, sachant que le capital de reconnaissance sociale n'est pas propre aux savants et que ceux-ci ne sont pas non plus les mieux dotés en la matière (mieux vaut, de ce point de vue, avoir le soutien d'un grand chanteur ou d'un groupe de rock mondialement connu que d'un chercheur en sciences sociales), (...) il paraît évident que les raisons de l'engagement des savants et leur *utilité spécifique* dans les sociétés démocratiques sont liées à leurs compétences scientifiques.

Reste donc à penser, le plus correctement et le plus lucidement possible, les voies concrètes par lesquelles les chercheurs en sciences sociales peuvent, sans tuer ou affaiblir le scientifique qui est en eux, contribuer utilement à la réflexion et à l'action publique. Vaste programme.

Politiques, médias et grand public, quelle place pour le chercheur

recherche.unistra.fr – Université de Strasbourg -14/12/2021

Apport de la recherche sur la décision politique, influence des politiques sur la recherche ou encore place du citoyen dans le processus de décision politique, le colloque annuel de la Misha s'est penché sur le lien entre politiques publiques et recherche en sciences humaines et sociales.



Fleur Laronze est directrice adjointe de la Misha.
Photo C.Schröder/Unistra

Etudes démographiques, économiques, psychologiques ou encore sociologiques du confinement... durant la crise sanitaire, les chercheurs en sciences humaines et sociales ont publié différents articles en lien avec l'actualité. Certains ont adopté une posture d'expert pour éclairer la crise en répondant aux questions de journalistes ou du grand public. Se pose alors la question de la diffusion des résultats et du positionnement du chercheur par rapport aux acteurs publics, aux politiques et aux médias.

Pas de solution générale

« Avec la crise, les acteurs publics ont souhaité avoir des réponses pour les guider dans leurs décisions. Ils se sont alors tournés vers les scientifiques », explique Fleur Laronze, chercheuse au sein de l'unité mixte de recherche Droit, religion, entreprise et société et directrice adjointe de la Maison interuniversitaire des sciences de l'homme - Alsace (MISHA).

Problème, des réponses urgentes étaient attendues, une temporalité qui ne correspond pas à celle du chercheur. « Il faut accepter le temps de la recherche, un temps long qui comprend des incertitudes. C'est aussi la raison pour laquelle le grand public ne perçoit pas toujours la nécessité de la recherche scientifique. »

Autre problématique, celle des médias. « Ce qu'ils donnent à voir du travail de recherche est parfois éloigné de ce que le chercheur a dit. Ce dernier ne donne pas de solution générale alors que c'est ce qu'attendent les journalistes.

Il y a un contraste entre le travail du chercheur et le rôle que l'on veut lui donner », souligne Fleur Laronze qui précise que dans les sciences humaines et sociales, les faits économiques, sociaux font partie de la recherche et leur conceptualisation ou leur analyse en est l'objet.

« Une mission de service public »

Cette tension entre politique, chercheur et citoyens mise en lumière par la crise était présente bien avant. « En danse, par exemple, il y a une discordance entre les acteurs politiques et le chercheur. Méconnaissant le champ de la recherche en danse ou celui de l'anthropologie, les acteurs politiques pensent « innover » en invitant les chercheurs à travailler sur des sujets... qu'ils connaissent déjà. Poursuivant un objectif propre, ils pensent « se servir » de la recherche pour justifier une position. Or, le rôle du chercheur, même lorsqu'il étudie une situation de crise ou de conflits, ne le conduit pas à prendre position. Mais à imposer son propre positionnement adossé au principe d'objectivité scientifique. »

La recherche peut apparaître comme un champ replié sur lui-même qui ne favorise pas les interactions fructueuses alors que les collaborations réussies entre décideurs politiques et chercheurs en sciences humaines et sociales sont nombreuses, « par exemple la politique locale en matière de sport-santé.

Un autre enjeu doit également être pris en compte : nous avons avant tout une mission de service public, de diffusion des savoirs scientifiques. Il nous faut aussi déterminer comment les chercheurs peuvent contribuer à la déconstruction de ces vagues d'informations qui semblent être correctes et que l'on voit déferler sur internet. »

Marion Riegert

Posture, positionnement et censure

Trois termes sont revenus à plusieurs reprises durant le colloque parmi les chercheurs pour définir leur place.

- **Posture** : « La posture, dogmatique, doit être exclue. Pour cela, il faut faire un état de l'art bibliographique, faire état de sa méthodologie et être attentif à la rigueur scientifique de sa démarche, s'interroger, ne pas avoir de certitudes. »
- **Positionnement** : « Le chercheur n'est jamais neutre mais il doit être objectif. Si l'on choisit un objet de recherche c'est que l'on a souvent une proximité avec cet objet mais il faut en avoir conscience, le discuter, interroger son propre positionnement à son objet. »
- **Censure** : fait référence aux limites mises en place par les pouvoirs publics ou à l'autocensure.

« A Grenoble, les chercheurs nous permettent de corriger et d'enrichir nos politiques publiques »

Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole, et Magali Talandier, chercheuse, analysent le rôle des universitaires dans leur ville.

Propos recueillis par Laetitia Van Eeckhout

lemonde.fr - Publié le 14 mars 2022 à 17h15 - Mis à jour le 15 mars 2022 à 14h53



« La question de la santé publique est ainsi devenue un sujet non contesté », selon Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole. La pollution au-dessus de la ville, le 14 janvier 2022. OLIVIER CHASSIGNOLE / AFP

Christophe Ferrari, président de Grenoble-Alpes Métropole, et Magali Talandier, chercheuse-professeure en urbanisme et aménagement du territoire à l'université Grenoble-Alpes, témoignent des liens étroits et anciens qui existent sur leur territoire entre chercheurs et gouvernance locale.

Parmi les villes choisies pour incarner les « Capitales vertes de l'Europe », Grenoble-Alpes Métropole est la première à s'être dotée d'un conseil scientifique. Pourquoi ?

Christophe Ferrari : Parce que la question de l'environnement et des transitions écologiques est avant tout une question scientifique. C'est certes aussi un sujet politique, mais les orientations politiques doivent s'appuyer sur des travaux de recherche. L'écologie relève de la science, elle n'est pas un dogme.

Magali Talandier : Avec cette proposition faite en 2019 par le président de la métropole, le maire de la ville et le président de l'université de l'époque, l'idée était d'avoir une sorte de GIEC local, un groupe de chercheurs qui veillent sur l'impact des politiques publiques en matière d'environnement et de transition. Ce conseil scientifique a ensuite été mandaté pour accompagner le projet « Capitale verte » et aussi le plan Climat, air, énergie de la métropole.

Ce lien entre recherche et action publique est-il nouveau ?

M. T. : Non. L'articulation entre la recherche, l'industrie et la gouvernance locale est ancienne à Grenoble. Cela fait partie de son ADN. Depuis longtemps, ce territoire

s'inscrit dans une logique de clusters d'entreprises et de laboratoires de recherche qui travaillent ensemble et génèrent des innovations. On a d'ailleurs coutume de dire que le modèle grenoblois a inspiré l'idée de pôle de compétitivité.

Ce lien entre industrie et recherche embarque la gouvernance locale, car ces innovations sont aussi à l'origine de projets structurants pour le territoire. Sans compter que bien des élus sont issus du milieu scientifique. Grenoble est un laboratoire à ciel ouvert à double titre, d'abord parce que la collectivité fait appel aux travaux des chercheurs afin d'avoir des résultats scientifiques sur des sujets qu'elle juge prioritaires, mais aussi parce que de nombreux scientifiques prennent ce territoire comme terrain d'expérimentation pour leurs recherches.

C. F. : Cette hybridation entre chercheurs, entreprises et collectivités est en effet ancienne. Le programme Popsu (plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines) auquel nous prenons part en est une illustration. Depuis longtemps, nous cofinançons des thèses qui nous permettent de développer une réflexion sur la base d'éléments locaux. Éléments qui améliorent notre compréhension des phénomènes du territoire. La recherche nous permet de sortir des faux débats et de débattre des vrais sujets.

Cet apport de la recherche conduit-il à approcher différemment l'action publique ?

C. F. : Les chercheurs nous apportent à la fois la contradiction et des éléments qui nous permettent de corriger et d'enrichir nos politiques publiques. Ils peuvent aussi faire émerger des approches qui n'étaient pas du tout dans le « scope » métropolitain et sur lequel il faut pourtant avancer. Par exemple, le programme de recherche MobilAir, qui a identifié le nombre de morts prématurées dues à la mauvaise qualité de l'air, nous a permis d'objectiver le débat et ainsi d'accélérer toute notre stratégie Air. Les élus peuvent être convaincus de certaines choses, mais lorsqu'ils se confrontent à la démonstration du scientifique, ils s'acculturent avec la réalité des sujets. La question de la santé publique est ainsi devenue un sujet non contesté.

C'est ce qui nous a conduits à étendre la zone à faibles émissions (ZFE), mise en place en 2018 sur dix communes, aux vingt-sept de la métropole, toutes sensibilités politiques confondues. Ou encore à développer l'offre de location et les aides à l'achat de vélo électrique, qui n'étaient pas dans nos priorités mais se révélaient par la recherche être un outil particulièrement utile pour accélérer les changements de mobilité. De même, le fait de découvrir que 45 % des particules dans l'air de Grenoble, et même 70 % en hiver, étaient dues au chauffage non performant nous a conduits à augmenter la prime Air Bois et à équiper des foyers d'analyseurs de particules, pour les sensibiliser et les convaincre de changer de mode de chauffage.

M. T. : Un autre exemple est le travail d'enquêtes dans les quartiers sensibles qui a donné naissance à l'idée de se doter, en 2012, d'un indicateur de bien-être [soutenable et territorialisé], iBEST. Cet indicateur, renouvelé tous les quatre ans, permet d'accompagner l'action publique avec d'autres outils d'analyse que les indicateurs habituels quantitatifs sur l'emploi, le revenu...

Quelle est la place des citoyens dans cette dynamique ?

M. T. : Les liens entre les chercheurs et le milieu associatif sont nombreux et, là encore, anciens. Mais la labellisation Capitale verte nous fournit une occasion exceptionnelle de partager la recherche avec le plus grand nombre. Chaque mois, sur un thème donné, le conseil scientifique propose un partage des savoirs lors de conférences, mais aussi dans des formats plus originaux comme des pièces de théâtre, des expositions photo, des déambulations urbaines.

Des artistes ont été en résidence pendant un mois dans un laboratoire de recherche, pour comprendre et échanger avec les scientifiques afin de pouvoir ensuite restituer les résultats. En passant par des approches sensibles, on espère attirer un public plus large, mais aussi le toucher en faisant passer les messages de façon moins anxiogène, moins négative, moins péremptoire.

C. F. : Nous sommes aussi en train de mettre en place une convention citoyenne pour le climat, qui sera pilotée par un comité scientifique. Et nous construisons un centre de sciences, un lieu dédié à la rencontre entre les scientifiques et les citoyens qui permettra au public de s'initier aux sciences de la Terre, de l'Univers et du climat.

Cet article a été réalisé dans le cadre d'un partenariat avec Popsu, la plate-forme d'observation des projets et stratégies urbaines.

Laetitia Van Eeckhout

CYCLE DE SÉMINAIRES
L'impact des politiques publiques

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE 3

Quelle place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques ? Le cas de la politique de l'emploi

Mardi 10 avril 2018

COMPTE RENDU

Ce cycle de séminaires sur l'évaluation des politiques publiques est conçu comme un lieu d'échanges et de débats entre chercheurs, praticiens et décideurs. Comme le rappelle **Fabrice LENGART** (commissaire général adjoint de France Stratégie), il est organisé par France Stratégie en collaboration avec de nombreux partenaires : le CREST, l'INSEE, l'Institut des politiques publiques (IPP), l'École d'économie de Paris (PSE), J-PAL, le LIEPP, l'IDEP et l'Agence nouvelle des solidarités actives (ANSA).

Cette troisième séance porte dans son volet thématique sur des dispositifs de la politique de l'emploi visant à accroître le retour à l'emploi des demandeurs d'emploi, et dans son volet transversal sur la place des chercheurs dans l'évaluation des politiques publiques. (...)

LA PLACE DES CHERCHEURS DANS L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

En guise d'ouverture, **Esther DUFLO**⁵ (MIT) mentionne les résultats d'un sondage YouGov au Royaume-Uni : les économistes seraient les deuxièmes personnalités les moins populaires dans la vie des gens, après les dentistes. Les débats sur le Brexit ont notamment montré que les avis des économistes n'étaient pas forcément perçus comme pertinents. Selon Esther DUFLO, cela s'explique par une perception des économistes qui se résume à trois caractéristiques :

- les économistes feraient des prédictions, souvent fausses – or la plupart des chercheurs n'en font pas ;
- Ils seraient des scientifiques qui étudient les lois fondamentales de l'économie, comme le défendait Friedman – vision positive, anti-normative de la profession, qui ne doit pas chercher à changer l'économie ;

– ils seraient des « ingénieurs » de l'économie qui aident à mieux faire fonctionner la « machine » économique.

De son côté, l'évaluation fait l'objet de trois usages principaux :

– évaluation *ex post* de type « audit » (Cour des comptes) sur la mise en œuvre d'un programme ;

– évaluation *ex ante* de type analyse coût-bénéfice ;

– évaluation *ex post* sur l'impact d'un programme – question qui suppose de définir un contrefactuel⁶.

À l'origine, l'économiste avait peu de place dans l'évaluation, dominée par l'audit et l'analyse coût-bénéfice, surtout si on le considérait comme un scientifique étudiant les grands principes de l'économie. Mais la montée en puissance de l'évaluation d'impact et la prise de conscience de sa difficulté ont fait se rencontrer naturellement les chercheurs et les décideurs politiques. D'abord, les chercheurs se sont demandé comment utiliser les données existantes pour estimer des impacts, puis les méthodes d'évaluation randomisées se sont répandues et ont produit un mariage entre les chercheurs – intéressés à la fois par les nouvelles méthodologies et les nouvelles questions qui peuvent être posées – et les décideurs politiques – qui avaient besoin de faire évaluer leurs programmes. (...) Mais il faut aller plus loin en adoptant deux nouvelles visions :

– celle de l'économiste comme plombier : les économistes sont de plus en plus sollicités pour intervenir

dans le détail de politiques publiques (conception des enchères publiques, affectation des élèves dans les écoles, transferts d'organes...). Cela implique de ne pas en rester aux grands principes, et d'adopter une attitude de plombier : on ne sait pas, avant de mettre en œuvre un programme, quels vont être les problèmes et leurs paramètres. Par exemple, pour l'assignation des élèves dans les écoles, les parents d'élèves ne croient pas au fait qu'il est optimal de présenter leurs vœux de manière sincère et non stratégique. Il faut donc se préparer à rencontrer des problèmes et à adopter une attitude correctrice ;

– celle de l'évaluation comme découverte : le plus important dans les évaluations aléatoires est le processus d'évaluation lui-même, qui oblige à distinguer les instruments d'un programme (ce que l'on contrôle) de ses aspirations (ce que l'on aimerait voir se produire). Un programme qui ne se révèle pas efficace n'est ainsi pas un échec du point de vue de l'évaluation. Il peut permettre une meilleure élaboration des futurs programmes notamment par une compréhension de ce qui s'est produit dans la réalité.

Si ces deux déplacements se produisent, alors très naturellement les chercheurs et les décideurs de politiques publiques auront des possibilités de collaborer. (...)

Régis JUANICO (député de la Loire et membre du Comité d'évaluation et de contrôle de l'Assemblée nationale, le CEC) indique que depuis la révision constitutionnelle de 2008, le Parlement s'intéresse particulièrement à l'évaluation des politiques publiques. À l'Assemblée nationale, le CEC, composé de trente-six membres, évalue de manière bipartite des politiques publiques transversales (dépassant le domaine de compétence d'une commission permanente) dans le cadre d'études d'une durée de huit à douze mois. Il peut demander l'assistance de la Cour des comptes, et recourir à des auditions, des experts, des enquêtes d'opinion ou des consultations citoyennes. Il dispose aussi d'un droit de suite : il a la possibilité d'inscrire ses rapports à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. Cela permet de faire en sorte que les préconisations du CEC soient prises en compte, comme cela a été le cas pour son dernier rapport sur les jeux d'argent et de hasard. Deux exemples peuvent être particulièrement mis en avant :

- le rapport présenté en 2011 par Michel HEINRICH et Régis JUANICO sur la performance des politiques sociales en Europe avait formulé trois préconisations s'agissant du congé parental : un congé plus court mais mieux rémunéré et mieux partagé. En 2015, deux d'entre elles ont été retenues : un congé plus court et mieux partagé ;
- le rapport présenté en 2014 par Martine PINVILLE et Bérengère POLETTI sur les services à la personne proposait un crédit d'impôt pour les services à la personne des retraités. Cette mesure a été adoptée dans le projet de loi de finances 2016 pour une entrée en vigueur en 2017.

Au CEC, cinq à six évaluations sont produites chaque année. Les rapporteurs peuvent faire appel à des prestataires extérieurs dans le cadre d'un appel d'offres, les prestataires étant présélectionnés par thème. Les études produites par ces chercheurs, qui peuvent être quantitatives ou qualitatives, sont toutes publiées en annexe du rapport. Entre 2008 et 2012, 4 évaluations sur 8 (50 %) ont eu recours à des chercheurs : quartiers défavorisés, ruralité et aménagement du territoire, politiques sociales, mobilité sociale des jeunes. Entre 2012 et 2017, seulement 4 évaluations sur 20 (20 %) ont eu recours à des chercheurs, notamment sur la mixité sociale dans l'Éducation nationale et l'accès aux droits sociaux. Ainsi, depuis 2008, 400 000 à 500 000 euros ont été dépensés en moyenne par l'Assemblée nationale en évaluation sur une période de cinq ans. Il faudrait sans doute faire plus pour que le Parlement évalue mieux les politiques publiques et notamment les lois qu'il a lui-même votées ; c'est l'objet du groupe de travail présidé par Jean-Noël BARROT, qui travaille également sur les études d'impact *ex ante* des projets de loi et des amendements.

Du point de vue du praticien des politiques publiques, représenté par **Hugues de BALATHIER** (DGEFP), l'objectif de l'évaluation est d'améliorer les politiques publiques, c'est-à-dire d'aider à :

- concevoir de nouveaux dispositifs : c'est le cas de la Garantie Jeunes, dont l'évaluation a été prévue dès sa conception ;
- modifier des dispositifs existants : cela est parfois plus difficile car certains dispositifs sont très changeants, si bien que lorsque les résultats d'une évaluation sont disponibles, on est souvent passé au dispositif suivant (c'est le cas des contrats aidés par exemple) ;
- supprimer des dispositifs : ce cas est plus rare mais a pu se produire, par exemple pour la contribution Delalande sur l'emploi des seniors. (...)

Cyril NOUVEAU (directeur des statistiques, des études et de l'évaluation à Pôle emploi) indique que l'évaluation tient une place importante à Pôle emploi. Le conseil d'administration désigne en son sein un comité d'évaluation, composé d'administrateurs et de personnalités qualifiées, qui se réunit six à sept fois par an et qui est chargé d'élaborer un programme d'évaluations, en lien avec les objectifs stratégiques de Pôle emploi, et de restituer les résultats au conseil d'administration. Ces évaluations, pilotées par la Direction des statistiques et des évaluations, souvent en partenariat avec des chercheurs ou d'autres prestataires, visent très précisément à faire évoluer l'offre de services de Pôle emploi. (...)

Hugues de BALATHIER a listé quatre améliorations possibles :

- du côté de l'administration, mettre en œuvre une meilleure coopération avec les chercheurs ;
- du côté des chercheurs, développer l'interdisciplinarité (études qualitatives/quantitatives, économie/droit) ;
- se mettre d'accord entre chercheurs et administrations sur la nature du besoin et donc sur les questions d'évaluation posées ;
- travailler sur la communication des résultats des études menées (par exemple, la toute première évaluation)

Cyril NOUVEAU a de son côté proposé trois pistes de progrès :

- favoriser une acculturation réciproque des acteurs. Les expérimentations aléatoires contrôlées sont des études lourdes à mettre en place qui supposent, de la part des acteurs, une acceptation éthique de la méthodologie et des délais de l'évaluation. À l'inverse, pour réussir l'approche du chercheur comme plombier, il faut que le chercheur entre dans une connaissance fine de la politique publique évaluée afin d'en comprendre les objectifs et les problématiques. Cette acculturation doit passer par des partenariats nombreux entre les acteurs. Pôle emploi a par exemple mis en place un conseil scientifique et soutient avec le ministère du Travail deux chaires de recherche (la chaire de sécurisation des parcours professionnels et la chaire Travail) qui lui permettent de financer des travaux et d'accueillir des thèses CIFRE ;

(...)



Quinze jeunes chercheurs renouvellent l'approche de la Politique de la ville

irev.fr – 21/02/2019

La Relève scientifique encourage et valorise des doctorants ou post-doctorants pour leurs travaux de recherche liés à la politique de la ville et aux quartiers populaires. Elle est animée conjointement par le CGET, la fondation de la Maison des Sciences de l'Homme, le Cevipof/Sciences Po Paris, avec l'appui de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).

Le CGET publie la synthèse de La Relève scientifique Saison #1

Le déploiement de nouvelles formations autour des thématiques de la politique de la ville a développé l'intérêt de jeunes chercheurs sur cette thématique. Des chercheurs issus d'une diversité de disciplines des sciences humaines et sociales : sociologie, économie, urbanisme, géographie humaine et urbaine, psychologie, psychosociologie, anthropologie, etc.

Les débouchés universitaires et les emplois dans la recherche sont rares alors même que la politique de la ville a besoin d'un renouvellement du regard sur les pratiques et d'analyses plus proches du terrain. C'est pourquoi le CGET - en collaboration avec la FMSH, le Cevipof/Sciences Po et l'ONPV - a choisi d'organiser en 2018 plusieurs séances mensuelles où des doctorants et post-doctorants ont pu présenter leurs travaux devant un public composé d'universitaires confirmés, de professionnels de la politique de la ville et d'étudiants.

Le "digest" de la Relève scientifique synthétise l'ensemble des contributions scientifiques des participants à la Relève scientifique. L'intégralité de la synthèse est disponible dans notre base documentaire.

VOICI LES TITRES DES DIFFÉRENTS TRAVAUX PRÉSENTÉS PAR CES JEUNES CHERCHEURS :

- **Des démocraties urbaines fragmentées ? Regards croisés entre les métropoles de Recife (Brésil) et Grenoble (France)**, par Romain Gallart, ingénieur-urbaniste. Il est actuellement doctorant en études urbaines à l'université de Nanterre.
- **Les quartiers anciens de Lyon, un exemple pour étudier la dynamique des inégalités socio-économique des territoires**, par Camille Michel, doctorante en géographie à l'Université d'Aix-Marseille sous la direction de Sébastien Oliveau. La thèse fait l'objet d'une convention CIFRE entre le bureau d'études Pluricité et le laboratoire ESPACE, en partenariat avec la Ville de Lyon.
- **Les dimensions spatiales de la socialisation, des « jeunes filles et garçons de cité » et la construction des rapports sociaux de sexe**, par Michael Chelal, doctorant à l'Université Paris X.

- **La diaspora Wenzhou en France et ses relations avec la Chine**, par Li Zhipeng, post-doctorant de l'Université de Poitiers.
- **La dimension collective dans l'accompagnement à l'entrepreneuriat en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV)**, par Loréna Clément, doctorat en aménagement-urbanisme au Laboratoire Architecture Ville Urbanisme Envi-ronnement (LAVUE) à l'Université Paris-Nanterre depuis septembre 2017.
- **Les Tables de Quartier, une alternative aux conseils citoyens ?**, par Jérémy Louis, Doctorant à l'université Paris X Nanterre.
- **Jeunesse et intercommunalité : quelles réceptions locales des injonctions étatiques ? Le cas du Programme d'investissements d'avenir « Investir dans les jeunesses de la Métropole européenne de Lille » et de son appropriation à Roubaix**, par Flavie Ferchaud, docteure en aménagement de l'espace - urbanisme et Damien Booneest Docteur en science politique.
- **La copropriété dégradée, le relogement et après ? Anciens propriétaires et locataires dans une opération de rénovation urbaine**, par Rémi Habouzit, post-doctorant à l'Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- **Le nouvel esprit de l'urbanisme, entre scènes et coulisses. Une ethnographie de la fabrique du territoire de Saint-Nazaire à Nantes**, par Pauline Ouvrard, architecte-urbaniste, docteur en aménagement de l'espace et urbanisme de l'Université de Nantes.
- **Les temporalités politiques et urbanistiques du Grand Paris Bâtir une métropole hors-norme**, par Alexandre Faure, post-doctorant de l'École des hautes études en sciences sociales (EHESS).
- **Promouvoir la lecture parentale pour réduire les inégalités scolaires**, par Clément Pin est post-doctorant à Sciences Po, au Laboratoire interdisciplinaire d'évaluation des politiques publiques (LIEPP).
- **Le quartier en héritage. Avoir grandi dans ou à proximité d'une cité HLM**, par Adrien Benaise, doctorant au Centre lillois d'études et de recherches sociologiques et économiques.
- **Le temps des vides urbains. Pratiques d'appropriations, usages et représentations divergents des vides dans la fabrique de la ville**, par Cécile Mattoug, architecte-urbaniste, doctorante à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.
- **« Jeunes des quartiers populaires » : construction d'une catégorie d'intervention au prisme de la gestion des espaces public**, par Jeanne Dufranc, doctorante en urbanisme au lab'urba à l'Université-Paris-Est

Un nouvel appel à contributions La Relève scientifique saison #2

Après cette première édition, le CGET lance à un nouvel appel à contributions auprès des milieux universitaires et de la recherche afin que de jeunes chercheurs, doctorants ou post-doctorants, sur la politique de la ville et les quartiers populaires puissent émerger et renouveler la pensée scientifique sur ces sujets. Une fois les candidatures reçues, les travaux des jeunes chercheurs seront sélectionnés par le jury de la Relève scientifique et leurs auteurs invités à venir les présenter dans le cadre des rencontres-débats mensuelles au CGET. La Relève scientifique est conçue et animée conjointement par le Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), la Fondation de la Maison des Sciences de l'Homme (FMSH), le Cevipof/Sciences Po Paris, avec l'appui de l'Observatoire national de la politique de la ville (ONPV).(...)

Publié le 21 février 2019

Sociologie

Les 100 mots de la sociologie - juillet 2012 (consulté le 04 juillet 2022)

Le savant et le politique

CORINNE ROSTAING

Texte intégral

- 1 C'est le titre donné à un célèbre ouvrage de Max Weber¹ qui contient deux conférences données en 1919, l'une sur « Le métier et la vocation de savant », l'autre sur « le métier et la vocation d'homme politique ». Max Weber différencie la posture du savant de celle de l'acteur politique.
 - 2 Le travail du savant implique une spécialisation rigoureuse afin d'atteindre son but : celui de démontrer la vérité à partir de faits et d'arguments reconnus comme scientifiquement valables. Il lui faut à la fois une grande rigueur et une véritable passion, « la science requiert de la modestie et de la disponibilité d'esprit. » Les hypothèses du savant sont guidées par une « idée » qui ne lui vient qu'au prix d'un travail acharné, loin des idées politiques. La science doit s'en tenir à la neutralité axiologique pour une compréhension intégrale des faits.
 - 3 L'acteur politique est un homme d'action qui agit : il *prend position* en fonction de ses valeurs tandis que le scientifique *analyse* les structures politiques : « prendre une position politique pratique est une chose, analyser scientifiquement des structures politiques et des doctrines de partis en est une autre. »²
 - 4 Cette question de l'engagement du sociologue reste centrale en sociologie. Le sociologue analyse la société à laquelle il appartient, il va sur ses terrains, souvent au plus près des gens qu'ils étudient, il ne peut rester ce savant dans sa tour d'ivoire. Il est un citoyen qui a ses propres idées, qui a des engagements sociaux, qui est sollicité pour participer aux débats en lien avec ses recherches ou pour rendre un avis d'expert. À quoi sert la sociologie si elle ne contribue pas à améliorer des problèmes sociaux ?
 - 5 Weber invite le sociologue à ne pas confondre les rôles de savant et d'acteur politique. Le sociologue peut participer aux débats sociaux de son époque et à la réflexion politique, Weber a lui-même fait l'expérience de l'engagement politique en adhérant au parti social-démocrate en 1918 et a publié des articles dans la presse. Il s'agit de ne pas jouer les deux rôles en même temps, de ne pas chercher à imposer ses convictions en s'appuyant sur des faits scientifiques, car le risque serait alors de perdre sa crédibilité scientifique. « On ne peut pas être *en même temps* homme d'action et homme d'études, sans porter atteinte à la dignité de l'un et de l'autre métier, sans manquer à la vocation de l'un et de l'autre. »³
-

Notes

1 . Max Weber, *Le savant et le politique*, trad. par J. Freund, Paris, Plon, 1959.

2 . *Ibid.*, p. 114.

3 . Raymond Aron, Introduction in Max Weber, *Le savant et le politique*, op. cit., p. 10.

Quand l'action publique s'inspire des sciences comportementales

Theconversation.com - Publié le 17 mai 2022

Coralie Chevallier

Chercheuse en sciences cognitives et comportementales, Inserm, École normale supérieure (ENS) – PSL

Déclaration d'intérêts

Coralie Chevallier ne travaille pas, ne conseille pas, ne possède pas de parts, ne reçoit pas de fonds d'une organisation qui pourrait tirer profit de cet article, et n'a déclaré aucune autre affiliation que son organisme de recherche.

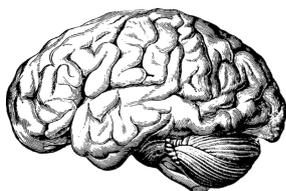
Les pouvoirs publics cherchent chaque jour des solutions aux problèmes auxquels les citoyens sont confrontés. Bien souvent cependant, les politiques qui en découlent n'ont pas l'effet escompté car les citoyens réagissent de manière imprévisible. Le non-recours aux aides sociales est probablement l'exemple le plus dramatique de ce type d'échecs. L'Odenore (Observatoire des non-recours aux droits et services) estime aujourd'hui que 30 % des allocations sociales ne sont pas perçues, 36 % des personnes ciblées par le revenu de solidarité active n'en bénéficient pas, et plus de 50 % des bénéficiaires potentiels des dispositifs d'aide à la complémentaire santé ne la perçoivent pas.

La santé est un autre domaine où les dispositifs déployés par les pouvoirs publics échouent régulièrement à remporter l'adhésion : les effets secondaires des médicaments et des vaccins sont par exemple redoutés et conduisent les Français à manifester une défiance grandissante contre la médecine conventionnelle et les risques supposés auxquels elle nous expose. Dans le même temps, des menaces bien plus grandes, telles que celles liées à la vitesse sur les routes, au tabac, à l'alcool, à la pollution de l'air, marquent moins les esprits.

L'Organisation mondiale de la santé estime par exemple que la plupart des années de vie en bonne santé dans les pays de l'OCDE qui sont perdues le sont aujourd'hui à cause de comportements évitables, tels que le tabac, l'alimentation trop riche, la consommation d'alcool, les relations sexuelles non protégées, les accidents de voiture, etc.

Mécanismes sous-optimaux

Face à ce constat, il est tentant de conclure que nous sommes irrémédiablement stupides. Notre esprit serait perverti par d'innombrables biais : nous serions tantôt trop optimistes, tantôt trop pessimistes, incapables de maîtriser les notions les plus basiques de probabilités et de statistiques, trop fainéants pour remplir des formulaires, trop impulsifs pour résister aux tentations, pas assez méfiants de certains dangers objectivement importants, et trop méfiants de risques pourtant minimes. La psychologie humaine serait donc une collection de mécanismes sous-optimaux et le cerveau une machine mal câblée.



StarGladeVintage/Pixabay, CC BY-SA

Le cerveau humain, une machine mal câblée ?

En ce qu'ils s'adressent à des humains, les décideurs publics ne peuvent faire l'économie d'une véritable prise en compte de la psychologie lors de la mise en œuvre de réformes. L'intelligence sociale, comme nous le verrons, peut, et doit, être mise au service du bien commun et de l'amélioration de l'action publique. De nombreux gouvernements ont ainsi pris conscience du fait qu'il ne suffit pas d'avoir identifié une bonne solution : les politiques publiques peuvent être bien intentionnées, mais échouer parce qu'elles ne sont pas reçues comme prévu par le public. Les gouvernements anglais, français, australiens, l'OCDE, l'Union européenne, et bien d'autres, s'appuient donc désormais sur des modèles plus réalistes du comportement pour favoriser l'élaboration de politiques publiques plus novatrices, plus adaptées au fonctionnement de l'esprit, et plus évaluées pour s'assurer de leur efficacité.

Dans notre ouvrage *Homo sapiens dans la cité : comment adapter l'action publique à la psychologie humaine* (éditions Odile Jacob), nous proposons un panorama des différents domaines pour lesquels l'association entre sciences comportementales et politiques publiques a été fructueuse.

L'équité plus que l'efficacité

Au-delà d'échecs d'actions publiques ponctuelles, la représentation des citoyens comme parfaitement informés et rationnels conduit à des problèmes systémiques dans la mise en œuvre des politiques publiques. Une manière de le mettre en lumière est l'ampleur du non-recours. Il s'agit, pour une prestation donnée – par exemple le RSA – de la part des personnes qui pourraient en être bénéficiaires, mais ne font pas ou ne vont pas au bout des démarches nécessaires pour l'obtenir. Et souvent, le non-recours est le plus fréquent chez les personnes qui en ont le plus besoin(...). Une limite de cette analogie est que l'esprit humain ne se conçoit pas isolément des autres. Notre manière de comprendre le monde s'appuie de manière essentielle sur une dimension sociale, sur nos interactions avec les autres.

Cela a des conséquences immédiates sur l'action publique : en mettant en évidence des comportements non coopératifs, des campagnes de sensibilisation peuvent se révéler contre-productives en normalisant le comportement qu'on essaye d'éviter. Il vaut bien mieux montrer que ce comportement est non seulement dangereux, mais minoritaire.

Les campagnes de lutte contre l'alcoolisme étudiant ont connu un tel tournant. L'inconvénient du « Tu t'es vu quand t'as bu ? » est qu'il donne l'impression que beaucoup d'étudiants boivent jusqu'à une ivresse avancée, en faisant une norme implicite. Les campagnes informant du fait que la plupart des étudiantes et étudiants boivent de manière modérée, que l'alcoolisation extrême ne concerne qu'une minorité qui a besoin d'une prise en charge ont été plus efficaces pour éviter les comas alcooliques.

Ce fonctionnement explique aussi pourquoi nous acceptons ou rejetons l'action publique moins sur des critères d'efficacité que sur ce que nous percevons comme l'équité. La taxe carbone en fournit un bon exemple. Il n'y a pas vraiment d'argument contre son efficacité pour réduire les émissions de CO₂. L'opposition à cette taxe s'est cristallisée sur le fait qu'elle porterait principalement sur les ménages les plus contraints financièrement (pas forcément les plus modestes, d'ailleurs), et qu'elle exemptait des secteurs associés au mode de vie des plus aisés, comme l'aviation.

Plus généralement, il est facile de montrer tant en laboratoire que par les sondages que la plupart des gens n'évaluent pas les politiques publiques de manière utilitariste, en comparant les coûts et les bénéfices, mais sur un principe d'équité fondé sur la coopération conditionnelle : est-ce que cette politique récompense ceux qui coopèrent et punit ceux qui ne le font pas ?

Cet écart trouve une illustration assez spectaculaire dans une expérience qui compare l'attachement à l'État-providence aux États-Unis et au Danemark. Sans surprise, les Danois

sont en moyenne plus favorables à un État-providence généreux que les Américains. Sauf qu'en pratique, il ne s'agit pas d'une opinion forte sur l'État-providence en soi !

Approches multiples

Pour le montrer, les chercheurs ont présenté des cas pratiques : faut-il aider une personne dont les difficultés proviennent d'une cause externe (par exemple, un ouvrier chez Kodak, dont l'emploi a disparu à cause de mauvais choix technologiques de son employeur) ? Faut-il aider une personne dont les problèmes sont liés essentiellement à sa paresse ? Danois et Américains répondent de manière pratiquement identique à ces questions. Ce qui est en jeu n'est donc pas l'aide en soi, mais le fait qu'elle aille où non à quelqu'un qui la mérite. Et c'est là que les deux populations diffèrent.

Dans leur majorité, les Danois pensent qu'une personne au chômage est probablement quelqu'un qui n'a pas eu de chance, et qui utilisera l'aide pour retrouver un emploi. Dans leur majorité, les Américains pensent qu'une personne au chômage est paresseuse, et que l'aide ne ferait que l'encourager dans sa paresse. Une appréciation aussi cruciale dans nos sociétés ne repose donc pas sur une vision morale différente, mais sur une différence d'appréciation des autres.

Le programme est donc vaste, puisqu'il s'agit d'agir tant dans la conception que dans la conduite de l'action publique, à travers en particulier de vastes programmes de recherche, d'expérimentation et de formation. Il ne faut toutefois pas perdre de vue que l'objectif reste l'humain, l'impact de l'action publique sur les vies des personnes. Il ne s'agit certes pas de transformer tous les agents publics en spécialistes des sciences cognitives, mais d'agir, à toutes les échelles, avec un modèle, plus riche, plus adapté, plus contextuellement informé du comportement humain.

Les approches pour cela sont multiples, et les sciences cognitives ne sont qu'une partie de la boîte à outils : l'ensemble des sciences humaines ont leur rôle à jouer. Nous pensons naturellement à la sociologie, l'anthropologie ou l'histoire, mais aussi par exemple à la littérature, qui exprime des représentations, des affects, des états subjectifs uniques, qui met le doigt sur des questions ou des aspects qui sont tellement loin de nos expériences personnelles que nous n'aurions jamais pensé à y prêter attention.

Mathieu Perona, directeur exécutif de l'Observatoire du bien-être du Cepremap et co-auteur du livre « Homo sapiens dans la cité », a co-rédigé cet article